



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DES LANDES D'ARMAGNAC**

N° 1

Objet : Accord pour le dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement partiel de la parcelle section D n° 479 sise à Losse par la Communauté de communes des Landes d'Armagnac

Le 5 décembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Dominique COUTIERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- . M. Dominique COUTIERE
- . M. Cyril GAYSSOT
- . M. Boris VALLAUD

Pour la Communauté de communes des Landes d'Armagnac :

- . M. François HUBERT
- . M. Nicolas LAFON

Pour la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais :

- . M. Jean-Yves ARRESTAT

Avaient donné procuration :

- . Mme Magali VALIOGUE à M. Dominique COUTIERE
- . Mme Agathe BOURRETERE à M. Cyril GAYSSOT
- . M. Philippe LATRY à M. François HUBERT
- . M. Stéphane BARLAUD à M. Nicolas LAFON

Etaient excusés :

- . M. Xavier FORTINON
- . M. Olivier MARTINEZ
- . M. Frédéric DUTIN
- . Mme Patricia BEAUMONT
- . M. Damien DELAVOIE
- . M. Patrick ROUSSARIE

Etaient également présents :

- . Mme Cécile JULIARD, Directrice-Adjointe de la Communauté de communes des Landes d'Armagnac
- . Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations – Service Aménagement
- . Pour le Conseil départemental :
 - . M. Bernard SAPHY, Directeur-Adjoint des entreprises et des initiatives économiques
 - . MM. François RAMBEAU et Nicolas BRUNIER, Pôle « Syndicats Mixtes »



Le Comité Syndical,

VU le code forestier et notamment les articles L.341-3, R. 341-1 et suivants,

VU les statuts du Syndicat Mixte en vigueur,

VU la demande de la Communauté de communes des Landes d'Armagnac par laquelle son Président sollicite dans le cadre des études préalables à l'aménagement d'un projet d'implantation d'une entreprise sur la zone d'activités économiques du Gabardan à Losse, l'accord du Syndicat Mixte pour déposer une demande d'autorisation de défrichage partiel de la parcelle section D n° 479 d'une surface de 17ha 87a 66ca sise à Losse, propriété du Syndicat Mixte, soit une superficie à défricher de 3 500 m²,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- de donner son accord au dépôt, par le Président de la Communauté de communes des Landes d'Armagnac, d'une demande d'autorisation de défrichage partiel de la parcelle section D n° 479 d'une surface de 17ha 87a 66ca sise à Losse, propriété du Syndicat Mixte, soit une superficie à défricher de 3 500 m², et à signer tout document à cet effet.

Le Président du Syndicat Mixte,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Coutiere', written over a horizontal line.

Dominique COUTIERE